

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (CE n° 1907/2006)**1 – IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE****Préparation :**Nom : **ColléRatiss**

Code du produit : 0528

Société /entreprise

Raison Sociale : SOFEC

Adresse : Z.I. de l'Aspre – 30150 ROQUEMAURE

Téléphone : 04 66 82 82 22 Fax : 04 66 82 62 26

E-mail : sofec@sofec.net

N° de téléphone d'appel d'urgence :ORFILA : 01-45-42-59-59

2- IDENTIFICATION DES DANGERS.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

3 – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.**Substances Dangereuses représentatives :**

(Présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 – PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Non concerné.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Méthode de nettoyage :

Nettoyer de préférence à l'eau, éviter l'utilisation de solvants.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 :

Substance de cette catégorie inconnue.

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE :

Substance de cette catégorie inconnue.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES.

Masse Volumique :	>1
Caractère Acide-Base de la préparation :	base faible.
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Diluable
Tension de vapeur à 50° C. des composants volatils :	non concerné
Etat Physique :	Liquide Visqueux
Intervalle de PE :	non concerné
Si mesure PH possible, valeur :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non concerné
Température de décomposition :	non précisé
Poinr/ Intervalle de fusion :	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	non précisé
V.O.C. (g.l) :	< 1 g/l

10 – STABILITE ET REACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique §7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CE.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer.

Décrets 73-128 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77 ; circulaires du 14/01/77 et du 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets :

Loi 75-633 du 15/07/75 et décret 77-974 du 19/08/77 ; décret 79-981 du 21/11/79 modifié par le décret 85-387 du 29/03/85.

Loi 88-1261 du 30/12/88 ; décret 90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances.

Loi 92-616 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Arrêté du 02/02/98 relatif aux rejets réglementés.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux disposition de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CEE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30° adaptation à la directive 67/548/CEE(Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31^{ème} adaptation à la directive 67/548/CE (substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) N° 1272/2008 .

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence : néant

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Directive 2004/42/CE (COV) :

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie L) prêt à l'emploi sont de 200 g/l maximum en 2010.

La teneur en COV de ce produit prêt à l'emploi, est inférieure à 1 g/l.
